

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Contrat de cession de droits de propriété intellectuelle

La commune de châtelierault organise, au titre de sa politique culturelle, un certain nombre de manifestations au cours de l'année, comme Les Scènes Cigales, le mois thématique, etc.

Dans ce cadre elle peut être sollicitée pour réaliser des oeuvres : photo, vidéo, captation sonore ... de ses spectacles. Il importe que la commune puisse ensuite exploiter sous quelque forme que ce soit ces oeuvres, afin de valoriser sa programmation. Aussi il convient de passer avec l'auteur un contrat de cession de droits de propriété intellectuelle.

* * * * *

VU l'article L131-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle portant sur l'exploitation des droits,

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité de bénéficier des droits sur ces oeuvres,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les contrats de cession de droits de propriété intellectuelle avec les auteurs, conformément au modèle joint.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 02/10/2012 N° 6667
Publié au siège de la Mairie, le 1er/10/2012

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM